



Bex, le 3 mars 2021

Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,

Vous êtes convoqués à une séance du Conseil communal

le mercredi 17 mars 2021, à 19h00, à la Grande Salle de Bex.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Nomination du Bureau du Conseil en remplacement de feu Eric Maendly
 - 3.1. D'un scrutateur
 - 3.2. D'un scrutateur suppléant
4. Nomination d'un nouveau membre à la Commission Chablais Agglo
5. Adoption du procès-verbal de la dernière séance (annexé)
6. Rapport des commissions
 - 6.1. Sur le préavis n° 2021/01 « Organisation régionale de la protection civile et création de l'Association intercommunale ORPC du district d'Aigle »

Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Valentine Moreillon*
 - 6.2. Sur le préavis n° 2021/02 « Modification du règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines et nouvelle annexe 1 »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Baptiste Guérin*
 - 6.3. Sur le préavis n° 2021/03 « Création d'un WC public au départ des pistes Vita et finlandaise »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Francisco Diaz*
Rapporteur pour la commission des finances *M. Christoph Roesler*

7. Motions, postulats, interpellations
 - 7.1. Réponse de la Commission ad'hoc sur la prise en considération de la motion de M. le Conseiller Christophe Grand intitulée « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »
 - 7.2. Postulat des groupes Avançons et Ouverture intitulé « Rejoignons le réseau Mobichablais »
8. Communications de la Municipalité
9. Vœux et demandes de renseignements

Présidente du Conseil communal


Sylviane Zuber

AVIS IMPORTANT

En application des recommandations de la Confédération et de l'État de Vaud, toutes les mesures nécessaires ont été prises afin de respecter les distances conseillées pour éviter la propagation du coronavirus.

Les portes seront ouvertes dès 18h30. Nous vous invitons à vous présenter suffisamment tôt afin que vous puissiez entrer dans la salle après vous être désinfecté les mains aux tables installées dans le hall d'entrée. Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans les endroits clos et pour tous les déplacements à l'intérieur de la Grande Salle.

La distance de 1.5 mètres entre chaque personne devra être respectée dans les files et vous êtes prié(e) d'attendre votre tour à l'extérieur de la salle (où les distances et le port du masque doivent également être respectés).

En entrant dans la salle, chacun s'installe à une table, sans déplacer sa chaise, et y reste jusqu'au terme de la séance. Le masque devra être porté pendant toute la séance.

Les mêmes règles doivent être respectées pour la sortie. Chacun reste à sa place jusqu'à ce qu'il puisse prendre place dans les files en direction de la sortie. La désinfection des mains se fait dans le hall, comme à l'entrée.

Nous invitons les conseillers(ères) qui souffrent d'un état grippal à faire usage de leur droit à s'excuser.

Les excuses, pour quel motif que ce soit, doivent impérativement être annoncées au secrétariat municipal d'ici au lundi 15 mars 2021 à 11h30.

Le public est interdit.

Les représentants de la presse qui souhaitent assister à la séance sont priés de s'annoncer au secrétariat municipal d'ici au lundi 15 mars 2021 à 11h30, à défaut de quoi l'entrée dans la salle ne sera pas garantie.

Les règles mentionnées plus haut s'appliquent également à la presse.